**AUTORITÉ DE GESTION DU PARC NATIONAL HISTORIQUE**
**CITADELLE/SANS-SOUCI/RAMIERS**
**Arsenal, Route de Citadelle, Milot**
**Tél : +(509) 42096929 / 46307623 / 36394025**

# ÉVALUATION FINALE DE LA SOUS-COMPOSANTE A.2 DU PROJET PAST : MISE EN PLACE D'UNE AUTORITÉ DE GESTION DU PARC (AGP)

**Marc-Donald VINCENT**

**[ÉDITEUR]**

**© AGP, DECEMBRE 2022**

## AUTEURS & AUTRICES

**Marc-Donald VINCENT**, M.Sc., Responsable logistique
**Luc THELUS**, MAP, Directeur Exécutif de l'AGP
**Olange PIERRE**, MBA, Gestionnaire
**Youdeline Garcon**, Assistante administrative et logistique
**Fanise TOUSSAINT**, Superviseuse des Agents environnementaux
**Samuel DELPHIN**, Animateur social

## MEMBRES DE LA COORDINATION

**Fontescony JOSEPH**, Spécialiste environnemental
**Jean Gary DENIS**, Spécialiste social
**Sinedie Dupuy**, Spécialiste touristique
**Dwoling ARCHILLES**, Spécialiste en patrimoine

## AVEC LA COLLABORATION DU :

| *Service social* | *Personnel de soutien* | *Service environnemental* |
|---|---|---|
| Kerslin JOSEPH | Carl- Henry FILS- AIMÉ | Shiling Théodule SAINT-PHART |
| Angeline BLAISE | Edouard LATORTUE | Frantz Junior PIERRE- LOUIS |
| Frantz Rosemond PIERRE | Wilfrid JACQUES | Kalux DUMAS |
| Edwige CELESTIN | Delivrancia CESAR | Chermina SAINT- FORT |
| | Étienne JEAN ULRICK | Heurne MAGLOIRE |
| | Edrisse FLEURIDOR | Danise IDÉUS PETIT |
| | | Julien STANIS |
| | | Willianise ROBERT |
| | | Angeronilly JEAN- BAPTISTE |
| | | David ROMELUS |
| | | Altès DORISCA |
| | | Jose GUILLAUME |
| | | Marc Daniel JEAN- BAPTISTE |
| | | Garry JOSEPH |
| | | Modeline SEVERE |
| | | Cherlie DESAMOURS |

**Pour citer :**

Vincent, M-D., Thelus, L., Pierre, O., Garçon, Y., Toussaint, F., Delphin, S. (2022). Évaluation finale de la sous-composante A.2 du projet PAST : mise en place d'une Autorité de Gestion du Parc (AGP). Milot, Haïti : AGP. DOI : http://dx.doi.org/10.13140/RG.2.2.24306.38082

# TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES ..... 3
I. CONTEXTE ..... 4
1.1 But de l'évaluation ..... 5
1.2 Champ d'action et méthodes ..... 5
1.3 Description du projet et du contexte de développement ..... 5
1.3.1 Démarrage du projet et durée ..... 6
1.3.2 Problèmes que le projet a cherchés à adresser ..... 6
1.4 Objectifs du projet ..... 7
1.5 Principales parties prenantes ..... 7
II. RÉSULTATS & DISCUSSION ..... 8
2.1 Analyse du cadre logique du projet ..... 8
2.2 Analyse du plan d'actions du projet ..... 9
2.3 Synthèse des activités réalisées par l'AGP de 2018-2022 ..... 14
III. LECONS APPRISES DANS LA GESTION DU PARC ..... 16
3.1 Leçons apprises dans la gestion administrative du Parc ..... 17
3.2 Leçons apprises dans la gestion environnementale du Parc ..... 22
3.3 Leçons apprises dans la gestion socioculturelle du Parc ..... 23
IV. CONCLUSION ..... 24
ANNEXES ..... 25

# I. CONTEXTE

En tant que l'un des hauts lieux de la biodiversité d'Haïti, un lieu de mémoire de l'identité historique et de la postérité haïtienne, et un espace de loisir où se cristallise la culture haïtienne, le Parc National Historique Citadelle/Sans-Souci/Ramiers (PNH-CSSR) a été créé par le Décret Présidentiel de 1978 et devient le plus important patrimoine culturel haïtien inscrit, depuis 1982, sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Le Parc National Historique est dirigé depuis 2012 par un Conseil Interministériel de Gestion (CIG) composé des représentants de six Ministères, sous la présidence du Premier Ministre du Gouvernement de la République d'Haïti. Le Secrétariat permanent de ce conseil est assuré par la Direction Générale de l'ISPAN, point focal de l'État.

Dans cette optique, une Unité de Gestion du Parc (UGP) a été mise en place en septembre 2012. Avec l'appui du projet PAST, l'UGP allait être reformatée en Autorité de Gestion du Parc (AGP). Ainsi, d'octobre 2018 à juillet 2022, l'AGP devient le bras technique et opérationnel du Conseil Interministériel de Gestion du Parc National Historique Citadelle/Sans-Souci/Ramiers (PNH-CSSR). Car, la Sous-composante A.2 du Projet de préservation du patrimoine et appui au secteur touristique (PAST) prévoyait un appui à la gestion du PNH-CSSR. A cet effet, le PAST allait appuyer la mise en place d'une Autorité de Gestion du Parc (AGP) afin de soutenir le dialogue entre les communautés locales du PNH-CSSR et les secteurs public et privé et d'assurer une gestion efficace et la conservation des ressources naturelles et culturelles du Parc. Delà, l'AGP s'engageait à assurer la conservation du patrimoine naturel, l'exploitation touristique des sites historiques et la protection et conservation des sites du patrimoine. Parallèlement, dans une dynamique d'inclusion de la population locale des quatre (4) communes du Parc (Milot, Dondon, Plaine du Nord, Grande Rivière du Nord), l'AGP réalisait ces activités de concert avec les parties prenantes du Parc et la société civile, ce pour améliorer structurellement les conditions de vie des habitants du Parc et harmoniser leurs relations.

En somme, les résultats obtenus par l'AGP témoignent des actions concrètes réalisées dans les différents milieux complexes du Parc National Historique Citadelle/Sans-Souci/Ramiers. Dans les sections qui suivent, il est généralement présenté le contexte de l'évaluation, les résultats et discussions, les leçons apprises dans la gestion du Parc et des annexes.

## 1.1 But de l'évaluation

Cette évaluation a pour buts de :

- Évaluer la performance globale par rapport aux objectifs tels que définis dans le document projet et d'autres documents connexes ;
- Évaluer la pertinence du projet par rapport aux priorités nationales, ainsi que les objectifs stratégiques du bailleur des fonds ;
- Évaluer l'efficience et l'efficacité du projet ;
- Procéder à l'analyse critique des mesures de mise en œuvre et de gestion du projet ;
- Évaluer la durabilité des interventions du projet et considérer l'impact du projet ;
- Documenter les leçons apprises et les meilleures pratiques relatives à la conception, à la mise en œuvre et à la gestion du projet, qui pourraient être utiles à d'autres projets de gestion des patrimoines culturels et des Parc Nationaux dans le monde.

## 1.2 Champ d'action et méthodes

L'évaluation porte sur toute la durée de mise en œuvre de la sous-composante A.2 du projet PAST, particulièrement de la mise en place de l'Autorité de Gestion du Parc (AGP) d'octobre 2018 à juillet 2022. Pour ce faire, diverses méthodes d'évaluation ont été utilisées. De ces méthodes, on retient les réunions de briefing, analyses documentaires, focus groups, entretiens et enquêtes. La population cible de cette évaluation demeure les parties prenantes du PNH-CSSR (Milot, Dondon, Plaine du Nord et Grande Rivière du Nord). Ainsi, les organisations communautaires de base, le personnel de l'AGP, les parties prenantes locales du Parc (Artisans, Guides, Marchands de souvenirs et Meneurs de chevaux, exploitants agricoles, populations locales) constituaient les principaux notre échantillonnage.

## 1.3 Description du projet et du contexte de développement

Cette section donne une description du projet et de ses objectifs et résultats attendus, des problèmes que le projet a cherchés à résoudre, des parties prenantes, des principales parties prenantes et des indicateurs de référence.

### 1.3.1 Démarrage du projet et durée

L'appui du PAST à la mise en place de l'Autorité de Gestion du Parc (AGP) a démarré en octobre 2018 pour prendre fin en juillet 2022. La réunion de démarrage se faisait avec différentes parties prenantes dont les représentants du MCC, du MDE, du MT, de l'ISPAN, des Mairies du Parc, des CASECs, des notables du Parc, etc.

### 1.3.2 Problèmes que le projet a cherchés à adresser

Les problèmes que la sous-composante A.2 du projet PAST[1] a cherchés à adresser sont d'ordres :

- L'Étalement incontrôlé des communes limitrophes de Milot et de Dondon ;
- L'Exploitation abusive des bassins versants, agriculture incontrôlée et élevage libre ;
- La Production abusive de bois de charbon et de matériels de construction ;
- Le Vandalisme ;
- Les dégâts causés par l'eau ;
- L'Absence de zonage, de plans de gestion, de conservation, d'interprétation ;
- Les Populations riveraines non sensibilisées à la problématique de préservation du patrimoine culturel et naturel dans le Parc ;
- L'Élevage non contrôlé d'animaux ;
- L'Exploitation abusive de mine de roches dans les sources d'eau, rivières et flanc de coteaux ;
- La coupe accélérée des arbres, notamment au niveau du site des Ramiers, de la Citadelle et au côté ouest du Palais Sans-Souci dans le but de produire des planches destinées à la construction et du charbon de bois (principale source de combustible du pays) ;
- La menace pour certaines espèces naturelles et animales en voie de disparition dans l'aire du Parc ;
- L'étalement des constructions anarchiques et des habitats dispersées dans l'aire du Parc.

[1] Projet de préservation du patrimoine et appui au secteur touristique. (PAST, 2018). *Proposition d'une structure de gestion provisoire pour le Parc National Historique Citadelle, Sans-Souci, Ramiers (PNH-CSSR).*

## 1.4 Objectifs du projet

Les différents objectifs sur lesquels la sous-composante A.2 du projet PAST devaient travailler sont :

- conserver le Patrimoine culturel du Parc afin de préserver et maintenir l'intégrité et l'authenticité des monuments historiques ;
- conserver le Patrimoine naturel du Parc afin de freiner la dégradation de l'environnement naturel du site par la sensibilisation de la population locale ;
- prendre en considération l'élaboration et l'administration du programme d'expérience du visiteur (exploitation touristique et expériences des visiteurs) ;
- réaliser des activités contribuant à améliorer les conditions de vie des communautés locales par la mise en place de mécanismes de prise en compte des plaintes et de gestion de conflits (population et développement durable).

## 1.5 Principales parties prenantes

Les principales parties prenantes de la sous-composante A.2 du projet PAST sont les suivantes :

- La directions régionale Nord de l'ISPAN ;
- La directions régionale Nord du Ministère du Tourisme et des Industries Créatives (MTIC) ;
- La directions régionale Nord du Ministère de l'Environnement (MDE) ;
- La directions régionale Nord du Ministère de la Culture (MCC) ;
- L'Unité Technique d'Exécution (UTE) ;
- La Banque Mondiale ;
- L'UNESCO ;
- L'OGDNH ;
- L'Agent de liaison (Dithny Joan RATON) ;
- Les collectivités locales du Parc (Milot, Dondon, Grande Rivière du Nord et Plaine du Nord) ;
- Guides touristiques ;
- Marchands de souvenirs ;
- Meneurs de chevaux ;
- Artisans ;
- Exploitants agricoles ;
- Population du PNH-CSSR ;
- Société civile, etc.

# II. RÉSULTATS & DISCUSSION

Cette partie analyse le cadre logique d'une part et le plan d'actions d'autre part de l'Autorité de Gestion du Parc en lien avec la sous-composante A.2 du projet.

## 2.1 Analyse du cadre logique du projet

Sachant que l'objectif du projet est de « coordonner stratégiquement toutes les activités liées à la gestion du Parc », les Indicateurs Objectivement Vérifiables permettent de dire que cet objectif est atteint vu que l'AGP Provisoire existait au cours de l'implémentation du projet et les activités de l'AGP ont été coordonnées et/ou supervisées. Ainsi, une analyse sommaire des Indicateurs Objectivement Vérifiables du cadre logique du projet permet de dire que les objectifs du projet sont atteints à 70 %. Le tableau 1 présente une analyse des Indicateurs Objectivement Vérifiables en lien avec les objectifs du projet.

***Tableau 1 : Analyse des Indicateurs Objectivement Vérifiables en lien avec objectifs du projet***

| Indicateurs Objectivement Vérifiables | Atteints |
|---|---|
| Existence de l'AGP Provisoire | Oui |
| Activités coordonnées et/ou supervisées / rapports | Oui |
| Normes et principes définis en collaboration avec l'ISPAN, sur la conservation du patrimoine culturel du parc ainsi que leur mise en valeur | Non |
| Projets de sauvegarde et de mise en valeur coordonnés et supervisés | Non |
| Recommandations proposées | Oui |
| Règles de protection et normes environnementales respectées | Oui |
| Patrimoine naturel préservé | Oui |
| Séances de sensibilisation de la population locale effectuées | Oui |
| Supports de sensibilisation élaborés (flyers, pancarte, etc.) | Oui |
| Décret relatif à la protection du parc vulgarisé | Non |
| Suivi effectué, en collaboration avec l'ISPAN, pour tout travail de construction ou d'aménagement dans le Parc | Oui |
| Ateliers de consultation organisés | Oui |
| Activités HIMO réalisées | Oui |
| Outils de promotion et de communication élaborés | Oui |

| | |
|---|---|
| Nombre de visiteurs au Parc | Non |
| TDR pour la mise en place d'un schéma signalétique touristique du Parc élaboré de concert avec l'Organisation de Gestion de la Destination Nord d'Haïti | Non |
| TDR de la charte graphique du Parc élaboré de concert avec l'Organisation de Gestion de la Destination Nord d'Haïti | Non |
| Ebauche de plan de sécurité élaboré | Oui |
| 1 protocole de gestion et d'entretien des équipements, installations et bâtiments du parc élaboré | Oui |
| Support logistique apporté à toutes les activités et projets relevant du PAST au niveau du Parc | Oui |

## 2.2 Analyse du plan d'actions du projet

Cette analyse du plan d'actions du projet permet de mesurer les résultats attendus du projet en lien avec ceux atteints et leurs contraintes. De ce fait, les premiers résultats montrent que 65 % des résultats attendus de la sous-composante A.2 du projet sont au moins atteints. Le tableau 2 présente une analyse des résultats attendus du projet en lien avec ceux atteints et leurs contraintes.

*Tableau 2 : Analyse des résultats attendus du projet en lien avec ceux atteints et leurs contraintes*

| Résultats attendus | % atteints | Explications et/ou Contraintes |
|---|---|---|
| Le bureau de la structure provisoire de gestion est fonctionnel et opérationnel | 100% | |
| Tous les Ministères délèguent officiellement leur représentant au sein de l'Unité de Gestion | 100% | MCC, ISPAN, MT, MDE, UTE |
| La structure de gestion dispose d'un règlement intérieur approuvé par tous les partenaires | 60% | Le règlement intérieur est élaboré par l'AGP mais n'est approuvé par tous les partenaires à cause que l'AGP n'est pas encore reconnue légalement |
| La structure de gestion est visible et identifiable comme autorité de gestion établie dans le parc | 100% | |
| Le bureau de la structure dispose d'équipements et matériels informatiques | 75% | |
| Le bureau de la structure dispose de matériels logistiques | 75% | |
| Le bureau de la structure dispose de chevaux pour les besoins des agents environnementaux | 0% | |
| Des règles de bonne conduite et des réglementations essentielles sont définies et appliquées | 0% | |
| Coupe anarchique des arbres dans l'aire du parc diminuée | 50% | Absence de fonds pour offrir une alternative aux populations du Parc |
| La préparation et la vente des planches dans l'aire du parc sont interdites | 100% | Les arrêtés intermunicipaux ne sont pas encore publies |
| Les nouvelles constructions sans permis formellement délivré par l'ISPAN sont interdites | 100% | Les arrêtés intermunicipaux ne sont pas encore publies |
| Les constructions et/ou modifications en hauteurs interdites | 100% | Les arrêtés intermunicipaux ne sont pas encore publies |
| L'extraction de matériaux sur les pentes abruptes est interdite | 100% | Les arrêtés intermunicipaux ne sont pas encore publies |

| | | |
|---|---|---|
| Traffic de motocyclettes contrôlé et régulé dans le Parc | 25% | Les arrêtés intermunicipaux ne sont pas encore publies |
| L'utilisation des espaces des monuments comme espace d'élevage libre est interdite | 75% | Les arrêtés intermunicipaux ne sont pas encore publies |
| Les lieux de stationnement et les aires de marchés sont efficacement gérés | 90% | |
| Les installations d'accueil sont efficacement gérées | N/A | |
| Les travaux en cours et sont accompagnés supervisés dans le respect des normes et principes en vigueur dans le Parc | 50% | Manque de concertations préalables entre les parties prenantes |
| Les parties endommagées de la route reliant le Palais au Parking sont réhabilitées | 0% | Contraintes d'expertise, de cout et de délais, lourdeur des procédures de la Banque Mondiale |
| La route menant à la Citadelle est régulièrement entretenue | 0% | Contraintes d'expertise, de cout et de délais, lourdeur des procédures de la Banque Mondiale |
| Un Plan d'entretien et de nettoyage des monuments est défini et mis en œuvre | 0% | Contraintes d'expertise, de cout et de délais, lourdeur des procédures de la Banque Mondiale |
| Les résidents du Parc sont sensibilisés au risque de perte du patrimoine culturel | 75% | Manque de moyens logistiques pour sensibiliser régulièrement les résidents du Parc |
| Les résidents du Parc et autres parties prenantes sont sensibilisés aux risques de destruction irréversibles et responsabilisés | 75% | Manque de moyens logistiques pour sensibiliser régulièrement les résidents du Parc |
| Les règlementations existantes seront améliorées et validées par l'ISPAN, les Mairies de Dondon, de Milot et de la Plaine du Nord | N/A | |
| Population locale sensibilisée sur la nécessité de mieux préserver le patrimoine naturel en vue d'arriver à un développement durable du PNH-CSSR.- | 80% | Manque de moyens logistiques pour sensibiliser régulièrement la population du Parc |
| Les prescrits du cadre environnemental et social, élaboré dans le cadre du PAST, sont appliqués | 60% | Contraintes de cout |
| Des poubelles appropriées pour les déchets sont installées | 0% | |
| Des procédures adéquates pour la collecte, le stockage, le transport et la disposition finale des déchets sont établies, | 100% | Un PGES est élaboré en conséquence |

| | | |
|---|---|---|
| conformément aux bonnes pratiques et des normes internationales | | |
| Un plan de communication et de sensibilisation est défini | 100% | |
| Les entrepreneurs locaux sont accompagnés et orientés dans la création de PME dans l'aire du Parc | 15% | Absence de financement pour ces activités. Toutefois, un appui technique leur est offert |
| Les associations et organisations locales sont accompagnées dans le montage de projets touristiques et culturels | 30% | Absence de financement pour ces activités. Toutefois, un appui technique leur est offert |
| Les PME culturels et touristiques au niveau du Parc sont encouragées à se regrouper en association | 75% | |
| Des mécanismes et outils de résolution de conflits dans le Parc sont élaborés | 100% | |
| Des guides touristiques sont adéquatement formés ou recyclés | 90% | |
| Des formations dans le domaine de l'hygiène sont réalisées | 90% | |
| Système de statistique pour le contrôle du flux mis en place | 0% | Crise sociopolitique empêchant la reprise formelle des activités touristiques au Parc via les kiosques d'accueil |
| Un système de signalisation est mis en place dans le Parc | 0% | Contraintes d'expertise, de cout et de délais, lourdeur des procédures de la Banque Mondiale |
| Des brochures et dépliants sur le site du parc sont élaborés et diffusés | 40% | Manque de moyens financiers |
| Les circuits touristiques en développement dans le parc sont supervisés et évalués | 75% | |
| Des séances de Formation sont réalisées au profit de 25 Agents touristiques | N/A | |
| Des guides de chevaux et accompagnateurs sont formés graduellement | 90% | |
| Des marchands sont formés graduellement sur l'accueil aux touristes | 90% | |
| La charte graphique du Parc est élaborée et adoptée par les parties prenantes | 0% | |

| | | |
|---|---|---|
| Des réflexions disponibles et partagées à tous les partenaires | 30% | |
| L'inventaire actualisé de la collection du Musée de la Citadelle est réalisé | 0% | Manque de concertations préalables entre les parties prenantes |
| Un plan cohérent de de sécurisation du Parc est défini | 10% | Une ébauche de plan de sécurité est élaborée par l'AGP |
| Un Plan de gestion des visiteurs est élaboré | 0% | Crise sociopolitique empêchant la reprise formelle des activités touristiques au Parc via les kiosques d'accueil |
| Un plan de sécurité des monuments et des visiteurs est élaboré | 0% | Une Task force interministérielle a été créée |
| Des stratégies et protocoles de communication dans le Parc sont établis et appliquées | 90% | |
| Des protocoles d'entretien des équipements pour les monuments du Parc sont élaborés | 0% | Manque de concertations préalables entre les parties prenantes |
| Des stratégies de prévention, de surveillance des sites et de réponse en cas d'urgence sont définies de manière à mieux accompagner et protéger les communautés du Parc | 80% | |
| Les parties endommagées de la route reliant le Palais Sans-Souci au Parking sont réhabilitées | 0% | Contraintes d'expertise, de cout et de délais, lourdeur des procédures de la Banque Mondiale |
| La route menant à la Citadelle est régulièrement entretenue | 60% | |
| Les abords de la route menant à la Citadelle sont aménagés (plantation de vétivers) | 0% | Contraintes d'expertise, de cout et de délais, lourdeur des procédures de la Banque Mondiale |
| Le chemin d'accès Carrefour-Seize / Choiseul est amélioré | 0% | Contraintes d'expertise, de cout et de délais, lourdeur des procédures de la Banque Mondiale |

## 2.3 Synthèse des activités réalisées par l'AGP de 2018-2022

En vue d'atteindre les objectifs fixés par la sous-composante A.2 du projet PAST, l'AGP intervenait dans plusieurs champs d'actions (population et développement durable, conservation du patrimoine naturel, conservation du patrimoine culturel, exploitation touristique et mise en œuvre des activités à Haute Intensité de Main-d'œuvre). Ainsi, voici une synthèse des activités réalisées par l'AGP dans le cadre du projet PAST :

- Diagnostic et état des lieux de la situation générale du Parc ;
- Mise en œuvre des travaux d'assainissement à haute intensité de main-d'œuvre dans l'aire de Sans-Souci et du PNH-CSSR de 2020 à 2022 ;
- Élaboration et mise en œuvre du plan de réorganisation et de structuration des Guides, Meneurs de chevaux et des Marchands de souvenirs du PNH-CSSR ;
- Élaboration et mise en œuvre du plan de Gestion de Plaintes et Résolution de Conflits ;
- Élaboration et mise en œuvre officieuse du plan de communication sociale et de sensibilisation régulière de la population et de tous les acteurs ;
- Organisation de réunions trimestrielles de la Coordination avec tout le personnel de l'AGP sur le fonctionnement, la reddition de compte et la survie de l'AGP ;
- Organisation de réunions hebdomadaires avec l'Agent de liaison (Dithny Joan RATON) et l'UTE sur la feuille de route de l'AGP permanente et d'autres sujets importants ;
- Évaluation de la performance du personnel de l'AGP à mi-chemin et en fin d'année fiscale ;
- Organisation de séances de formation pour le personnel de l'AGP dans les domaines de gestion et élaboration de projet, de rédaction de rapports, patrimoine, culture, gestion du tourisme, etc. ;
- Élaboration et mise en œuvre des règlements intérieurs de l'AGP ;
- En date du 6 0ctobre 2021, organisation d'une réunion de haut niveau avec les membres du CIG les ministres de l'Intérieur et de la Justice, le DG de la PNH. Un Comité devant produire des recommandations pour une meilleure gestion de la sécurité du Parc a été mis en place. A date l'AGP attend leurs recommandations.
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion de la COVID-19 au niveau du Parc National Historique Citadelle/Sans-Souci/Ramiers ;

- Élaboration et mise en œuvre du plan de réouverture Post-COVID du Parc National Historique Citadelle/Sans-Souci/Ramiers ;
- Désignation des membres du Comité scientifique du Parc National Historique Citadelle/Sans-Souci/Ramiers ;
- Distribution de maillots et casquettes aux Guides, Marchands de souvenirs et Artisans du Parc ;
- Exécution des tâches administratives, logistiques et courantes ;
- Elaboration de fiches de projets et de plans ;
- Organisation de séances de formation aux élèves du Parc sur différentes thématiques (protection de l'environnement, écogestes, tourisme vert, etc.) ;
- Identification des besoins en plantules, en formation des écoles, des OCB, des exploitations agricoles et des groupes organisés dans le domaine environnemental ;
- Sensibilisation de la population des quatre (4) communes du Parc sur la gestion des déchets et les écogestes à adopter ;
- Sensibilisation de la population de Milot sur les comportements à adopter face aux touristes ;
- Création des clubs environnementaux dans chacune des communes du Parc ;
- Organisation de réunions périodiques avec les Guides, Marchands de souvenirs, Meneurs de chevaux et Artisans à Sans-Souci afin de leur partager des informations sur la mission de l'AGP et leur contribution dans le développement du Parc ;
- Organisation d'une cérémonie de remise de cadeaux aux enfants du Parc dans le cadre d'un plan d'accompagnement social dénommé : Noël des enfants ;
- Organisation de festival culturel durant période de la semaine sainte avec la participation de groupes et artistes locaux en 2019 ;
- Sensibilisation et organisation des séances de formation aux Guides, Marchands de souvenirs et les Meneurs de chevaux du Parc sur la nécessité de mieux préserver les patrimoines pour la survie du PNH-CSSR ;
- Réalisation de tour d'exploration dans les zones avoisinantes du Parc dans le cadre d'observation des tendances sociales de la population pendant les périodes de festivités ;
- Distribution de Cent Cinquante (150) petits portables aux Guides, Meneurs de chevaux, Marchands de souvenirs, Artisans du Parc, employés de l'ISPAN.

# III. LECONS APPRISES DANS LA GESTION DU PARC

Étant un territoire habité, le Parc National Historique Citadelle, Sans-Souci, Ramiers (PNH-CSSR) est reconnu en Haïti tant qu'à l'échelle mondiale pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère. D'abord, ICOMOS (2015)[2] affirme que « *les monuments du Parc National Historique d'Haïti sont les premiers à avoir été bâtis par des esclaves d'origine africaine ayant conquis leur liberté* ». Il couvre une superficie de 27 km$^2$ avec un modelé montagneux d'une saisissante beauté (Projet de préservation du patrimoine et appui au secteur touristique [PAST], 2018). Ce Parc National Historique est créé par arrêté présidentiel en date du 29 août 1978 et se trouve dans quatre (4) communes (Milot, Dondon, Plaine du Nord et Grande Rivière du Nord). Quelques années plus tard soit en 1982, le Parc National Historique Citadelle, Sans-Souci, Ramiers est inscrit sur la liste de sites du patrimoine mondial. Toutefois, il faisait face à de nombreux problèmes, dont la dégradation de l'environnement, l'absence de plan de gestion et d'une structure de gestion du PNH-CSSR pouvant aider au développement durable du tourisme dans le Nord.

Vu les contraintes de fonctionnement opérationnel du Comité Interministériel de Gestion (CIG) du Parc National Historique Citadelle/Sans-Souci/Ramiers et de l'Unité de Gestion du Parc (UGP), il a fallu attendre la Sous-composante A.2 du projet PAST de la Banque Mondiale qui prévoyait un appui à la gestion du PNH-CSSR pour que l'AGP eût vu le jour en Octobre 2018. Dans cette perspective, le PAST allait appuyer la mise en place de l'Autorité de Gestion du Parc (AGP) et l'élaboration d'un Plan de Gestion du Parc (de concert avec l'UNESCO).

À cet effet, les principales responsabilités de l'Autorité de Gestion du Parc National Historique Citadelle, Sans-Souci, Ramiers (AGP) se résument autour des programmes axés sur :

- la conservation du patrimoine culturel au bénéfice des générations présentes et futures ;
- la conservation du patrimoine naturel, comme aire protégée ;
- l'exploitation touristique, facteur d'investissements et de soutien aux activités socioculturelles ;
- la population et le développement durable du territoire.

[2] ICOMOS. (2015*). Rapport sur la mission de conseil de l'ICOMOS au Parc National Historique – Citadelle, Sans-Souci, Ramiers (C 180)*. Tiré le 10 juillet 2022 du https://whc.unesco.org/document/141054

Dans les sections suivantes, on présente les leçons apprises par l'AGP dans la gestion administrative, environnementale et socioculturelle du Parc National Historique Citadelle/Sans-Souci/Ramiers.

## 3.1 Leçons apprises dans la gestion administrative du Parc

Suite à l'établissement de l'Autorité de Gestion du Parc (AGP) comme bras opérationnel et technique découlant du bras stratégique, c'est-à-dire du Comité Interministériel de Gestion (CIG), les leçons apprises dans la gestion administrative du Parc National Historique montrent préalablement le besoin de synergie entre toutes les parties prenantes du Parc et notamment les entités de l'État et les Bailleurs de fonds à se focaliser sur des objectifs précis ayant rapport à la population et au développement durable, à la conservation du patrimoine naturel, à la conservation du patrimoine culturel, à l'exploitation touristique et à la mise en œuvre des activités à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO). Ces objectifs constituent l'épine dorsale des réalisations de l'AGP.

En termes d'objectif ciblant la population et le développement durable, les expériences eues dans le Parc National Historique indiquent que le Parc entant qu'un milieu habité doit rentrer dans dynamique de développement durable qui se repose sur une économie viable (offre aux populations du Parc des alternatives économiques et amélioration des conditions économiques des habitants du Parc en rapport avec leur secteur d'activités artisanale, agricole, agroforestière, d'industries créatives, d'élevage, etc.), des rapports sociaux équitables (lutte contre la pauvreté et l'exclusion, cohésion sociale, lutte contre les discriminations et l'intolérance culturelle) et un environnement vivable (écocitoyenneté et pratiques écogestes dans le Parc). L'atteinte de cet objectif permet de prendre en compte les besoins réels des habitants du Parc sans pourtant compromettre le devenir des générations futures.

En ce qui concerne la conservation du patrimoine naturel, sachant que le PNH-CSSR fait partie des 17 Zones Clé de Biodiversité (ZCB) préliminaires identifiées par l'UINC depuis 2009, les Agents environnementaux de l'AGP ont beaucoup aidé dans la sensibilisation des habitants et visiteurs du Parc sur l'importance de ce patrimoine naturel irremplaçable que le pays risque de perdre si leurs comportements ne sont pas adaptés aux pratiques saines et protectrices de l'environnement. Dans cette perspective, la décision administrative a été prise de repartir les

Agents environnementaux en quatre (4) groupes dans les quatre (4) communes du Parc à savoir Milot, Dondon, Plaine du Nord et Grande Rivière du Nord, ce pendant trois (3) jours de terrain. Cela a aidé dans la collecte des données sur le Parc, dans la sensibilisation des populations locales et dans l'adéquation des orientations stratégiques de l'AGP via la prise de décision.

L'objectif de conservation du patrimoine culturel matériel et immatériel du Parc National Historique est d'une nécessité absolue. Dans cette perspective, l'AGP à travers le peu d'Animateurs sociaux tient toujours compte de la complexité de ce Parc habité en résolvant le problème à base. Pour ce faire, un plan de gestion de plaintes et résolution de conflits a été mis en œuvre de manière participative. Pour faciliter que le message arrive auprès des populations locales du Parc, un plan de communication a été également mis en œuvre.

Au sujet de l'exploitation touristique du Parc, des travaux d'aménagement des locaux et de certaines infrastructures touristiques du Parc doivent être réalisées afin de mieux promouvoir et rendre accessible le Parc. Plus loin, l'AGP entretient des pourparlers avec les hommes d'affaires locaux et nationaux afin de venir prospecter le potentiel touristique et patrimonial du Parc et d'y investir à long et moyen terme dans les domaines d'hôtellerie, d'industries créatives, de gastronomies, de téléphérique, d'agritourisme, etc.

En ce qui concerne les activités à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO), de nombreux projets ont été naturellement prévus dans le plan d'actions de l'AGP. Malheureusement, le problème de légitimé de l'AGP constituait un handicap sévère pour la réalisation de ces activités. Par contre, dans un Parc comme le PNH-CSSR, la question d'assainissement a toujours été un grand défi de par la portée territoriale. L'AGP avec les faibles moyens disposés dans le cadre du projet PAST réalise chaque année au moins un travail d'assainissement au sein du Parc. Dans le Parc National Historique Citadelle/Sans-Souci/Ramiers (PNH-CSSR), il n'y a pas un système d'assainissement fonctionnel si non qu'un réseau d'eaux potables qui approvisionne la ville de Milot. Les installations d'assainissement, en particulier les conduites d'égout, sont l'œuvre des travaux d'Henry Christophe et sont cependant détériorées à cause du séisme de 1842 et en raison de la vétusté et du manque d'entretien. Les quatre (4) communes du Parc National Historique Citadelle/Sans-Souci/Ramiers sont vulnérables face aux inondations et aux eaux de pluies en raison de sa topographie, de ses conditions hydrologiques et du manque de systèmes appropriés de drainage des eaux pluviales. Ainsi, il existe des zones d'inondations habituelles dans le Parc. Les

crues et inondations ont affecté les résidents, causé des problèmes de mobilité et entravé les activités touristiques, agricoles et commerciales des communes du Parc. Les inondations habituelles se produisent dans les zones de basse topographie, ce qui fait que la zone ayant la plus faible altitude dépourvue du système de drainage des eaux pluviales cause des difficultés supplémentaires pour être drainée. L'Autorité de Gestion du Parc (AGP), en ce sens, a réalisé divers travaux d'assainissement qui permettent déjà une réduction de la mauvaise gestion des déchets dans le Parc tout en facilitant un meilleur drainage des eaux pluviales dans quelques zones des plus nécessiteuses du Parc. Les travaux d'assainissement réalisés permettent d'apporter des solutions par rapport au drainage des eaux pluviales et de gestion des déchets solides dans le Parc. Afin de faciliter une bonne répartition des travaux d'assainissement, l'AGP met en œuvre un plan des travaux d'assainissement couvrant naturellement sept (7) zones des plus importantes et inévitables au Parc National Historique : le site du Palais Sans-Souci couvrant une superficie de 8 hectares, la route de Barrière Battant au Palais Sans-Souci servant la porte d'entrée du PNH-CSSR (environ 2 kilomètres), la route de Sans-Souci vers la Citadelle dont sa distance est 6.8 kilomètres, Parking et ses environs (approximativement 2000 mètres carrés), une partie de Dondon limitrophe au PNH-CSSR, une partie de Plaine du Nord limitrophe au PNH-CSSR, une partie de Grande Rivière du Nord limitrophe au PNH-CSSR à travers Grand-Gilles. Cette méthode aide beaucoup dans l'assainissement du Parc mais seulement une ou deux fois par an. Pour maintenir le Parc toujours assaini, il est nécessaire que l'AGP détienne un Service de voirie engageant quotidiennement une dizaine d'Agents de nettoyage du Parc.

Dans le cadre de la planification du projet PAST et de l'implémentation du volet de la structuration de l'AGP, la non réalisation d'un ensemble d'activités prévues dans les plans d'action annuels nous ont conduit à des questionnements portant sur les lourdes procédures de la Banque Mondiale via l'organe fiduciaire et le manque de ressources humaines au niveau exécutif du projet PAST. D'abord, du côté de l'AGP, on a remarqué une volonté manifeste du personnel de l'organe fiduciaire de la Banque Mondiale (Unité technique d'Exécution, UTE) dans le respect des procédures administratives et opérationnelles de la Banque. Toutefois, par rapport à de nombreux travaux à réaliser par l'administration de ce projet PAST, on estime qu'il y a eu un manque de ressources humaines dans l'administration du projet PAST. Au commencement du projet, il n'y a eu aucun personnel de liaison s'occupant spécifiquement des relations entre l'AGP, l'organe fiduciaire, la Banque Mondiale et les entités de l'État Haïtien (Ministères, Directions Générales,

etc.). Ce manque a favorisé un retard et parfois une absence de suivi dans le déroulement du projet. Mieux vaut tard que jamais, la Banque Mondiale via l'UTE avait consenti ce besoin à la fin du projet lors qu'elle a engagé une Agente de liaison très performante et expérimentée pour l'élaboration de la feuille de route de l'AGP Permanente. Avec l'arrivée de l'Agente de liaison, l'AGP se sentait plus ou moins impliquée dans le projet et les suivis ont été faits à temps grâce au dynamisme de cette dernière. De ce fait, il est adéquat au contexte haïtien que la banque envisage d'accompagner toujours l'organe fiduciaire d'un Agent de liaison par sous-projet afin d'effectuer des suivis techniques et de faire des plaidoiries auprès des autres parties prenantes du projet. Cela aiderait énormément dans la réalisation de beaucoup plus de livrables que d'habitude. Parallèlement, vu l'instabilité existant au niveau des postes ministériels du Gouvernement haïtien et le manque de continuité, l'AGP estime que la Banque Mondiale via le projet PAST devait s'assurer que l'État haïtien prit un décret consacrant l'autonomie de l'AGP bien avant l'accord de don servant à la structuration de l'Autorité de Gestion du Parc (AGP). Pendant ce temps, le CIG allait aider dans cette structuration pour que l'AGP autonome pût être effective à la fin du projet PAST.

En ce qui concerne la structure de coordination établie à l'AGP, les représentants ont été tirés sur le volet et concordent avec l'expertise souhaitée. Néanmoins, il y a eu un problème au départ. Contrairement au Ministère de la Culture et de la Communication (MCC) qui a délégué de manière détachée son représentant comme Directeur Exécutif de l'AGP, les autres représentants des Ministères et de l'organe fiduciaire n'ont pas été détachés de leur poste initial. Ce qui augmentait leurs travaux et comme qui embrasse trop mal étreint, l'AGP souffrait de cette situation créée dès le départ. Entre autres, les expériences eues montrent que le traitement reçu par les représentants des Ministères délégués (spécialistes) à l'AGP n'ont pas été sensés sur la base comparative de la grille salariale de l'État haïtien par rapport à la grille salariale de la Banque. Car, il est frustrant que le personnel de l'AGP ait été mieux rémunérés par le projet de la Banque Mondiale que les représentants des Ministères (salaire de l'État Haïtien). Et le pis dans cela, la Banque n'a prévu aucun frais complémentaire pour ces représentants travaillant à titre de Spécialistes au sein de l'AGP. En condition normale, le revenu constitue d'un des facteurs de motivation d'un cadre.

Au cours de ces années, l'AGP collectait beaucoup d'informations sur la situation et des besoins des populations du Parc. Dans cette perspective, l'AGP a toujours procédé à la sensibilisation des populations locales afin de contrecarrer les mauvaises pratiques. De nos jours, l'AGP se trouve entre l'enclume et le marteau du fait que la population du Parc exige de l'AGP, qui représente le CIG et de fait l'État, des actions concrètes en guise de sensibilisation. Donc, après quatre (4) ans de sensibilisation et de mobilisation des populations locales du Parc, il parait sensé que des interventions tangibles doivent être faites en matière d'amélioration des conditions de vie des populations locales (alternative professionnelle) et en matière de la sécurisation et sûreté des points les plus importants du Parc (Citadelle, Palais Sans-Souci, Ramiers, Parking, Route de Sans-Souci à Citadelle, route de Carrefour Seize, etc.).

Malgré le besoin d'intervention socioéconomique et sécuritaire ressenti visiblement dans le Parc National Historique, l'éducation des populations du Parc à la citoyenneté, à la culture du bien commun et à l'adoption de comportements désirables doit rentrer dans une dynamique régulière et durable. Là encore, Milot en demande beaucoup plus non seulement en tant que la commune d'accueil du Parc, mais surtout par le fait que les analyses de l'AGP de 2018 à 2022 montrent que la population du Parc habitant à Milot est beaucoup plus exigeante, intolérante et parfois violente que les populations de Dondon, Plaine du Nord et de Grande Rivière du Nord.

Entre autres, l'AGP fait un relevé des manquements du Projet PAST ne facilitant pas l'atteinte de tous les objectifs établis. De ces manquements, l'AGP estime que :

- ✓ l'absence de la contrepartie de l'État haïtien a affaibli les institutions haïtiennes ;
- ✓ les intérêts de l'État haïtien ont été réduits ;
- ✓ le manque de leadership de l'État a été très visible et n'a pas facilité la prise en compte de ses orientations ;
- ✓ l'instabilité des Ministres de la Culture pèse lourd sur les résultats à atteindre ;
- ✓ la Banque Mondiale a pris trop d'espaces dans la gestion de ce projet. Elle veut tout dicter à l'État Haïtien ;
- ✓ l'UTE a laissé des dettes à l'AGP.

Donc, les situations auxquelles le Parc a fait face ont permis de comprendre que l'atteinte des objectifs fixés préalablement par le projet PAST dépend exclusivement de l'approche participative et intégrée, des aptitudes de travail en équipe, de bonne cohésion sociale entre les parties prenantes du Parc.

## 3.2 Leçons apprises dans la gestion environnementale du Parc

La gestion environnementale du Parc pendant la période du projet a permis de prendre connaissances des situations réelles de l'environnement. C'est aussi une opportunité d'être en contact direct avec les habitants des zones concernées.

Durant le déroulement du projet de 2018 à 2022, l'AGP a fait face à des situations qui ont permis de comprendre que l'atteinte des objectifs fixés dépend exclusivement de la collaboration et la participation active de chaque entité composant l'AGP, incluant le petit personnel. Dans les lignes qui suivent, on va énumérer un ensemble de constats et leçons apprises au cours du projet.

- En premier lieu, le travail en équipe n'est pas une mince affaire, puisqu'on a affaire à des gens qui ont des compréhensions, des attitudes et des pensées différentes. Cette décision de créer une équipe pour chaque commune du Parc était l'une des meilleures stratégies pour une facilitation des tâches et cela a donné de bons résultats.
- L'unité et l'harmonisation au sein d'une institution peut jouer dans l'atteinte des objectifs, cela à contribuer dans la réussite de la réalisation des activités de l'AGP et ce, avant les délais fixés.
- Grâce aux observations effectuées dans les quatre communes, l'échange réalisé avec les habitants nous permet de comprendre que les campagnes de sensibilisation faites sur les différentes thématiques liées à l'environnement aident les populations locales à adopter de nouveaux comportements.

Malgré les difficultés rencontrées comme les conflits entre habitation, crise socio-politique et sécuritaire du pays, l'AGP arrive à atteindre beaucoup de ses objectifs fixés et apporte une grande amélioration au niveau du comportement de la population.

## 3.3 Leçons apprises dans la gestion socioculturelle du Parc

Comme convenu aux termes de références, la mission principale des animateurs sociaux de l'AGP visait à porter une contribution sur les volets sociaux, dans le processus de gestion du PNH CSSR. Dans le cadre de la gestion socioculturelle du Parc, il a été question de porter une attention particulière sur les faits, évènements et les pratiques socioculturelles au niveau du Parc. Pour mener à bien les activités socioculturelles dans le Parc, la méthode participative a toujours été mise de l'avant, ce pour permettre une meilleure implication des acteurs et de la population du Parc dans le processus de gestion, ainsi que l'amélioration de leurs conditions de vie.

Vu que le Parc est habité, sa gestion sociale présente un grand défi sur le fait de concilier les revenus dont les populations peuvent tirer du tourisme lié au patrimoine historique et les effets potentiels de la préservation des écosystèmes sur les systèmes de vie des populations. Ainsi, nos expériences montrent que l'organisation, la structuration et le renforcement des capacités des communautés locales constituent la clé de voute de la durabilité sociale. Dans cette perspective, les animateurs sociaux ont mis un point d'honneur d'accompagnement et d'assistance technique auprès des Guides, des Meneurs de chevaux, des Marchands de souvenirs, des Artisans et des populations locales.

Les organisations locales jouent un rôle déterminant dans la culture du bien commun au Parc. De ce fait, les structures organisées tant publiques que privées constituent une espace de dialogue servant à apporter des réponses concertées et complètes aux problèmes du Parc. Pour ce faire, l'AGP sert de point d'intersection entre elles. Entre autres, la divergence liée aux intérêts des acteurs du Parc fait dudit Parc un foyer de conflit ayant des impacts sur les communautés du Parc ainsi que les visiteurs. Par rapport à ces problèmes, un mécanisme de gestion des plaintes et de résolution de conflits dans le Parc est mis en œuvre.

En conclusion, la population du Parc connait une extrême pauvreté. Les services sociaux de base sont quasi inexistants dans les différentes habitations du Parc. La plupart des ménages du Parc n'ont même pas de blocs sanitaires, ce qui constitue un enjeu socio-environnemental. En termes de loisirs, le manque d'activités socioculturelles (troupes de dance, gaguères, folklores, etc.) dans le Parc ne favorise pas aux populations locales de tirer davantage de profits des touristes nationaux et internationaux.

# IV. CONCLUSION

Tanis que l'État haïtien devra continuer de répondre aux exigences de l'UNESCO en termes de préservation et de transmission aux générations futures de toutes les composantes de ce patrimoine architectural exceptionnel et surtout de pérenniser l'Autorité de Gestion du Parc (AGP), la sous-composante A.2 du Projet de Préservation du Patrimoine et Appui au Secteur Touristique (PAST) a atteint son objectif de doter le PNH-CSSR d'une structure de gestion provisoire. Ainsi, d'octobre 2018 à juillet 2022, l'AGP devenait le bras technique et opérationnel du Conseil Interministériel de Gestion (CIG) du Parc National Historique Citadelle/Sans-Souci/Ramiers (PNH-CSSR).

Alors que l'AGP est selon la perception de différentes parties prenantes du projet la principale réussite du projet PAST, l'AGP relève un ensemble de contraintes l'empêchant d'atteindre tous les résultats escomptés. De ces contraintes, elle cite :

- l'absence de la contrepartie de l'État haïtien a affaibli le bon déroulement du projet PAST ;
- les intérêts de l'État haïtien ont été réduits ;
- le manque de leadership de l'État a été très visible et n'a pas facilité la prise en compte de ses orientations ;
- l'instabilité des Ministres de la Culture pesait lourd sur les résultats à atteindre ;
- la Banque Mondiale a pris trop d'espaces dans la gestion de ce projet. On dirait qu'elle voulait tout dicter à l'État Haïtien ;
- l'UTE a laissé des dettes à l'AGP en dépit qu'elles ont été programmées.
- le système fermé de bureaucratie de l'UTE a grandement entravé le bon déroulement du projet ;
- le manque de réalisation des actions clés du projet PAST : la mise en condition parasismique de Citadelle et Sans-Souci ;
- la non prise en compte du volet de la sécurité au Parc par le projet PAST.

En somme, les résultats obtenus par l'AGP témoignent des actions concrètes et participatives réalisées dans les différents milieux complexes du Parc National Historique Citadelle/Sans-Souci/Ramiers.

# ANNEXES

***Annexe 1 : Matrice d'évaluation et mitigation des risques de gouvernance du Parc***

| Les types de risques de gouvernance | Description des risques de gouvernance | Stratégie de mitigation |
|---|---|---|
| | | |
| **Crise sociopolitique, institutionnelle et insécuritaire** | Violences et instabilité sociopolitique ne favorisant pas les pratiques du tourisme en permanence | - Sensibilisation de la population locale autour de l'impact des pratiques de violences et d'instabilité sociopolitique sur le bon fonctionnement du Parc et le développement socioéconomique des communautés du Parc ;<br>- Création d'une Task Force interministériel devant définir une orientation stratégique en matière de sécurité pour le Parc ;<br>- Roulement du personnel de l'AGP<br>- Élaboration d'une ébauche de plan de sécurité du Parc National Historique Citadelle/Sans-Souci/Ramiers |
| | Sentiment d'insécurité à cause des affrontements entre bandits armés et des règlements de compte au Parc | - Réception de plaintes<br>- Mise en œuvre d'un Comité de Gestion de Crise inter-habitation<br>- Sensibilisation de la population du Parc sur les conséquences socioéconomiques de l'insécurité<br>- Intervention affaiblie de la Police Nationale d'Haïti (PNH) |
| | Obstruction de la route menant vers la Citadelle par des groupes informels pour exiger à l'État des actions à caractère socioéconomiques dans le Parc | - Organisation de réunion avec les groupes concernés |
| | Vandalisme | - Sensibilisation de la population locale ;<br>- Communication intense avec les acteurs du Parc |

| | | |
|---|---|---|
| | Détention d'armes à feu dans le Parc | - Sensibilisation de la population du Parc sur les conséquences graves de détention d'armes à feu dans le Parc |
| | Conflits interrelationnels et intra-relationnels entre les Guides, Meneurs de chevaux, les Marchands de souvenirs et les Artisans du Parc | - Organisation des ateliers de formation et des réunions avec les Guides, Meneurs de chevaux, les Marchands de souvenirs et les Artisans du Parc ;<br>- Identification des Guides, Meneurs de chevaux, les Marchands de souvenirs et les Artisans du Parc avec des maillots (uniformes par catégorie) et des casquettes ;<br>- Avertissement et blâme des Guides, Meneurs de chevaux, les Marchands de souvenirs et les Artisans du Parc |
| | Conflit entre les mairies du Parc et le Ministère du Tourisme pour le contrôle des kiosques de perception | Fermeture provisoire des kiosques et pourparlers avec les parties en conflits |
| **Crise épidémiologique** | Expansion de la COVID-19 en Haïti | - Mise en œuvre d'un plan de gestion de la COVID-19 au niveau du Parc National Historique ;<br>- Roulement du personnel de l'AGP ;<br>- Port obligatoire de masque dans le Parc ;<br>- Fermeture provisoire du Parc National Historique ;<br>- Renforcement des mesures de prévention dans le PNH-CSSR et les quatre (4) communes du Parc afin de lutter contre le COVID-19 ;<br>- Augmentation les capacités de prise en charge de l'AGP en ce qui concerne les personnes suspectes de COVID-19 au niveau du Parc National Historique ;<br>- Mise en œuvre des travaux d'assainissement dans le Parc |
| **Risques de gouvernance** | Implication superficielle des parties prenantes ministérielles et manque de suivi régulier du côté du CIG | - Organisation de réunions avec les représentants des Ministères faisant partie de la coordination de l'AGP ;<br>- Distribution de tâches<br>- Demande de suivi et envoi de rapports aux membres du CIG |

| | | |
|---|---|---|
| | pour une meilleure prise en charge de l'AGP | |
| | Implication superficielle des parties prenantes locales | Sensibilisation et formation des Guides, Meneurs de chevaux, Marchands de souvenirs et Artisans du Parc |
| | Adoption de comportements hostiles envers les acteurs du Parc (AGP, ISPAN, MT, l'État, UNESCO, etc.) par manque d'information | Mise en œuvre d'un plan de communication sociale et de sensibilisation régulière de la population et de tous les acteurs du PNH-CSSR |
| | Absence de légitimité de l'AGP | - Développement de partenariat avec des firmes et opérateurs patentés ;<br>- Élaboration et adoption des règlements intérieurs |
| | Faible compréhension et appropriation du projet par les autorités et les parties prenantes | - Mise en œuvre des actions prévues dans la feuille de route (PAST, 2018) proposant une structure de gestion provisoire pour le Parc National Historique Citadelle, Sans-Souci, Ramiers (PNH-CSSR) ;<br>- Envoi de lettres et de rapports aux Ministères faisant partie du CIG |
| | Retard de paiement du personnel de l'AGP | - Sensibilisation du personnel de l'AGP sur les contraintes administratives causant le retard ;<br>- Demande de suivi auprès de l'organe fiduciaire (UTE) |
| | Retard de paiement des particuliers (ouvriers), firmes et opérateurs par l'organe fiduciaire | - Sensibilisation des particuliers (ouvriers), firmes et opérateurs sur les contraintes administratives causant le retard ;<br>- Demande de suivi auprès de l'organe fiduciaire (UTE) |
| | Manque ou absence de fournisseurs dans la région pour l'acquisition de certains équipements | - Demande de cotation en ligne ;<br>- Demande de cotation via UTE ; |

| | | |
|---|---|---|
| | | - Réquisition faite auprès de l'UTE pour en faire l'acquisition à Port-au-Prince |
| | Manque de suivi auprès du Comité Interministériel de Gestion du Parc (CIG) | - Envoi de lettre de demande de suivi<br>- Sensibilisation par appel téléphonique |
| | Non réalisation des actions insérées dans les plans d'actions (budget d'investissement) à cause de l'illégitimité de l'AGP, de la lourdeur des procédures administratives du fiduciaire | - Engagement des firmes patentées actualisées pour mettre en œuvre de concert avec l'AGP les projets élaborés à cet effet ;<br>- Réalisation des activités n'exigeant pas un budget ;<br>- Réalisation de certaines activités à haute intensité de main d'œuvre via émission de chèque ou virement sur le compte d'un membre de l'AGP |
| | Risque de découragement des représentants du CIG vu que le traitement reçu par les représentants des Ministères délégués (spécialistes) à l'AGP n'ont pas été sensés sur la base comparative de la grille salariale de l'État haïtien par rapport à la grille salariale de la Banque. Car, il est frustrant que le personnel de l'AGP ait été mieux rémunérés par le projet de la Banque Mondiale que les représentants des Ministères (salaire de l'État Haïtien). | - Organisation de réunion de sensibilisation avec les spécialistes en vue de les mobiliser ;<br>- Distribution de taches spécifiques aux représentants |

*Annexe 2 : Matrice d'évaluation et mitigation des risques environnementaux du Parc*

| Les types de risques environnementaux | Description des risques environnementaux | Stratégie de mitigation |
|---|---|---|
| | | |
| **Risques naturels** | Éboulement et glissement de terrains | - Sensibilisation des populations à travers les OCB, écoles, églises, les exploitants agricoles<br>- Amélioration du drainage<br>- Réduction de la dénivellation de la pente<br>- Mise en place des structures de conservation de sol comme seuil en pierre sèche, etc... |
| | Dégradation de sols et érosion | - Promotion de la construction des structures de conservation de sols ;<br>- Utilisation des techniques agroforestières afin de réduire les risques d'érosion |
| | Inondation | - Sensibilisation de la population du Parc à réduire l'abattage des arbres, car les arbres facilitent l'infiltration des eaux de pluies ;<br>- Réalisation des travaux d'assainissement |
| | Cyclone et tempête | - Sensibilisation des personnes vulnérables du Parc à être vigilent durant la période cyclonique et avoir la capacité de résilience après un aléa |
| | Séisme | - Sensibilisation de la population sur les normes de construction parasismique ;<br>- Sensibilisation des populations du Parc sur les comportements à adopter en période sismique |
| | Sécheresse | - Sensibilisation de la population du Parc sur la probabilité de sécheresse et sur les comportements à adopter en cas de sécheresse ;<br>- Transfert de nouvelles pratiques agricoles aux exploitants du Parc ;<br>- Promotion des activités de reboisement |

| | | |
|---|---|---|
| | Incendie | - Sensibilisation de la population du Parc sur la probabilité d'incendie et sur les comportements à adopter en cas d'incendie ;<br>- Promotion des activités de reboisement |
| **Risques anthropiques** | Insalubrité (déchets) | - Sensibilisation de la population du Parc sur la gestion des déchets ;<br>- Formation de 50 agriculteurs sur les pratiques de compostage de déchets biodégradables et de recyclage des déchets plastiques ;<br>- Elaboration et mise en œuvre d'une ébauche de plan de gestion des déchets solides |
| | Pollution de l'eau | - Sensibilisation de la population locale sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, sur les pratiques de fertilisation des sols, sur la protection des sources d'eau et sur l'importance des toilettes dans les ménages |
| | Pollution de l'air | - Sensibilisation de la population du Parc sur les effets nocifs de la combustion des déchets et des caoutchoucs ;<br>- Sensibilisation de la population du Parc sur la réduction de l'usage des pesticides ;<br>- Sensibilisation et éducation environnementale dans les écoles, les églises et les OCB pour prévenir la pollution de l'air |
| | Pollution ou nuisance sonore | - Contrôle des chauffeurs de motocyclette particulièrement ceux sans échappement ;<br>- Sensibilisation des secteurs du Parc sur les effets indésirables de la nuisance sonore (sur la santé humaine et les monuments)<br>- Élaboration des ébauches d'arrêtés contre la pollution ou nuisance sonore |
| | Disparition des espèces (oiseaux, reptiles, etc.) | - Sensibilisation des populations locales sur les pratiques de protection de divers habitats dont les sous-bassins versants du Parc ;<br>- Sensibilisation des populations locales sur les comportements à adopter pour diminuer la chasse |

| | | |
|---|---|---|
| | Exploitation des carrières | - Sensibilisation des exploitants de carrières sur les effets de la dégradation environnementale et sur les risques encourus ;<br>- Offre de nouvelles potentielles alternatives professionnelles ;<br>- Élaboration des ébauches d'arrêtés contre l'exploitation des carrières |
| | Elevage libre | - Élaboration des ébauches d'arrêtés contre l'élevage libre ;<br>- Sensibilisation de la population du Parc sur les risques d'accidents à cause de l'élevage libre ;<br>- Promotion des pratiques d'élevage en pâturage |
| | Utilisation des produits synthétiques (chimiques) | - Sensibilisation des agriculteurs à utiliser les produits biologiques dans leur exploitation agricole ;<br>- Promotion de l'agroécologie |
| | Déforestation | - Organisation de campagnes de sensibilisation de la population du Parc sur l'importance des arbres et sur l'impact de l'abattage des arbres ;<br>- Promotion pour le reboisement et pour l'utilisation de l'énergie renouvelable |
| | Brûlis du sol | - Formation des agriculteurs du Parc sur les principes et pratiques de la protection des sols ;<br>- Organisation des séances de formation pour les agriculteurs sur l'utilisation des engrais organiques dans l'agriculture |
| | Agriculture de subsistance | - Promotion de l'agroforesterie |
| | Introduction de plantes exotiques | - Sensibilisation des populations locales sur effets indésirables des plantes exotiques dans le milieu du Parc |
| | Construction anarchique | - Sensibilisation de la population et des autorités du Parc dans la lutte contre les constructions anarchiques pour une bonne urbanisation ;<br>- Élaboration des ébauches d'arrêtés inter-municipaux contre les constructions anarchiques |

| | | |
|---|---|---|
| **Risques Anthropiques** | Production abusive de charbon de bois, de planches et de matériels de construction | - Sensibilisation de la population autochtone dans le but de réduire l'utilisation de l'énergie à base de charbon de bois tout en privilégiant l'énergie renouvelable |
| | Exploitation abusive des arbres des sous-bassins versants du Parc | - Sensibilisation des agriculteurs du Parc sur l'importance de l'agroforesterie pour la protection de l'environnement tout en les incitant à cultiver des plantes stabilisantes de sols comme l'ananas, le vétiver, etc. |
| | Changement climatique | - Sensibilisation de la population du Parc sur les petits gestes à adopter pouvant contribuer à l'atténuation des dégâts dus au changement climatique ;<br>- Promotion pour le reboisement et la conservation des sols<br>- Promotion de l'utilisation des moyens pouvant faciliter la transition énergétique |

*Annexe 3 : Matrice d'évaluation et mitigation des risques sociaux du Parc*

| Les types de risques sociaux | Description des risques sociaux | Stratégie de mitigation |
|---|---|---|
| | | |
| **Conflits** | - Lutte provoquée par la présence de groupes armés au niveau du Parc et de ses zones périphériques menaçant la sécurité des habitants du Parc et des visiteurs<br><br>- Actes de vandalisme touchant l'intégrité des monuments et affectant la sécurité des usagers du bien ainsi que les habitants du Parc et des visiteurs<br><br>- Tendance de destruction et de blocage des infrastructures routières du Parc par des individus entravant la libre circulation des touristes en signe d'expression de leurs insatisfactions (destruction du pont reliant les habitations Quart-Milot et Begot pour réclamer le prolongement des installations électriques)<br><br>- Agression verbale et/ou physique entre les meneurs de chevaux et les motocyclistes pour le service de transport des | - Médiation dans les zones de conflits ;<br>- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion de conflits au niveau du Parc<br><br>- Renforcement du système de sécurité dans le périmètre du Parc (kiosques, local de l'AGP et près du Palais Sans souci) par la mise en place de brigadiers spéciaux pour suppléer à la POLITOUR<br><br>- Mise en place de poste de contrôle de sécurité aux différentes entrées du Parc (Sans-Souci et Carrefour Seize) lors de la période sainte<br><br>- Sensibilisation des parties prenantes (Guides, Marchands de souvenirs et Meneurs de chevaux) sur les comportements à adopter face aux touristes dans l'exercice de leurs fonctions (respect mutuel) |

| | | |
|---|---|---|
| | touristes le long du trajet de Sans-Souci menant à la Citadelle<br><br>- Surnombre de visiteurs pendant la période de la semaine sainte et estivale | - Organisation d'activités culturelles à Sans-Souci (Milot) |
| **Exode rural** | - Abandon du PNH-CSSR par certains Marchands de souvenirs, Artisans et Guides vers l'exploitation d'autres sites touristiques, tels : Labadee, le marché touristique du Cap-Haitien suite au déclin des activités touristiques dans le Parc ;<br>- Exode rural d'une couche de la population du Parc à cause des conditions socioéconomiques et insécuritaire | Plaidoirie pour la mise en œuvre d'un plan de gestion du Parc National Historique pouvant favoriser et faciliter le relancement du tourisme au Parc |
| **Fuite des cerveaux** | Fuite de cerveaux des cadres du Parc à cause des conditions socioéconomiques et insécuritaire | Plaidoirie pour la mise en œuvre d'un plan de gestion du Parc National Historique pouvant favoriser et faciliter un relancement du tourisme |

| | | |
|---|---|---|
| **Accidents de la route** | - Circulation de véhicules à capacité réduite et non-adaptés au trajet de Sans-Souci à Choiseul (Parking)<br>- Etat déplorable des infrastructures routières<br>- Trafic sans autorisation des véhicules (pickup, motocyclettes, etc.) vers la citadelle | Service de contrôle et d'inspection de véhicule (l'état des conducteurs) au niveau du trajet de Sans-Souci et Parking |
| **Épidémie et maladie** | Risque de contamination des visiteurs (Haïtiens et étrangers) et de la population locale (COVID-19, Tuberculose, VIH, Typhoïde, etc.) | Sensibilisation des visiteurs et de la population locale sur les risques de contamination à la COVID-19, tuberculose, typhoïde, etc. |
| | Troubles et évanouissement | Offre de services de premiers soins par des compétents en la matière |
| **Chômage** | Perte d'emploi et diminution de revenu dû à :<br>- la décadence du tourisme<br>- la fermeture du Parc<br>- la non structuration des activités touristiques du Parc<br>- le chômage déguisé | Proposition de nouvelles alternatives de développement du tourisme à des particuliers et membres de la population du Parc (folklore, photographe, troubadours, bar-restaurants, etc.) ; |
| **Décès** | - Mort constatée par arme blanche et arme à feu lors de | - Renforcement de la sécurité du Parc par la mise en place de brigadiers spéciaux lors de la semaine sainte ; |

| | | |
|---|---|---|
| | situation de conflits dans l'aire du Parc ;<br><br>- Mort constatée à cause des accidents de la route | - Poste de contrôle et de surveillance du Parc lors de la semaine sainte |
| **Analphabétisation** | Incapacité de lecture et d'écriture de certains Guides, Meneurs de chevaux, Marchands de souvenirs et Artisans du Parc | - Sensibilisation des parties prenantes et de la population du Parc sur l'importance de l'alphabétisation dans le processus de gestion et de conservation du patrimoine |
| **Délinquance** | - Risque de toxicomanie (consommation d'alcool et de mariguana) dans les sites du Parc ;<br>- Attitudes favorables à la violence ;<br>- Activité sexuelle dans les sites du Parc | - Sensibilisation de la population du Parc sur les conséquences de la délinquance |
| **Augmentation du taux de croissance de la population** | - Taux de fécondité considérablement élevé et non contrôlé<br>- Migration de certains touristes locaux et nationaux vers le Parc | - Sensibilisation à l'éducation sexuelle des membres des clubs du Parc dans un souci de diminution du taux de croissance de la population |
| **Acculturation** | - Les services vaudouesques ne sont visités que par un nombre restreint de touristes ;<br><br>- Perte de certaines pratiques culturelles locales | - Sensibilisation de la population du Parc sur la sauvegarde et du maintien du patrimoine culturel immatériel du PNH-CSSR ;<br><br>- Des pistes de réflexion sur la conformité culturelle sont proposées aux acteurs et parties prenantes du Parc ;<br><br>- Promotion pour la valorisation des pratiques culturelles locales ; |

| | | |
|---|---|---|
| | - Manque d'organisation d'activités culturelles à des occasions spécifiques | - Promotion pour l'investissement dans le secteur culturel immatériel (Lakou du Roi organisant des activités folklorique, etc.) |
| **Non accès à l'éducation et aux soins de santé** | Accès limité et fragmentaire aux soins de santé et à l'éducation au niveau du Parc<br><br>Grande vague de déscolarisation provoquée par le niveau de pauvreté de la population du Parc | - Mobilisation des ménages logés dans le périmètre du Parc sur l'impact et l'importance de la scolarisation dans le développement du Parc ;<br>- Sensibilisation des familles du Parc sur les efforts à déployer pour lutter contre les contraintes du renoncement à l'enseignement fondamental, dans le souci d'éviter une hausse des taux d'abandon |
| **Intolérance face à la diversité culturelle** | Intolérance face à la coexistence de valeurs culturelles (multiculturalisme) par la cohabitation des touristes étrangers et la population locale | - Sensibilisation de la population du Parc sur l'importance de la diversité culturelle |
| **Vols sans effraction** | Vol de boulets et autres matériels sensibles à la Citadelle<br><br>Cambriolage de l'installation électrique de Sans-Souci (Câbles, lampes, etc.) | - Sensibilisation au maintien et à la sauvegarde de valeurs morales et éthiques dans le Parc |
| **Agressions physiques et psychiques** | - Injures, insultes et provocations sans ou avec menaces<br>- Harcèlement des touristes par certaines parties prenantes du Parc (Guides, meneurs de chevaux, marchands et habitants du Parc)<br>- Agressions physiques et psychiques sur des touristes nationaux et internationaux | - Sensibilisation au maintien et à la sauvegarde de valeurs morales et éthiques dans le Parc |

*Annexe 4: Images de l'AGP en action*

## Sensibilisation des élèves sur protection de l'environnement et du patrimoine





## Éducation environnementale et sociale dans les communes du PNH-CSSR





# Éducation environnementale et sociale dans les communes du PNH-CSSR







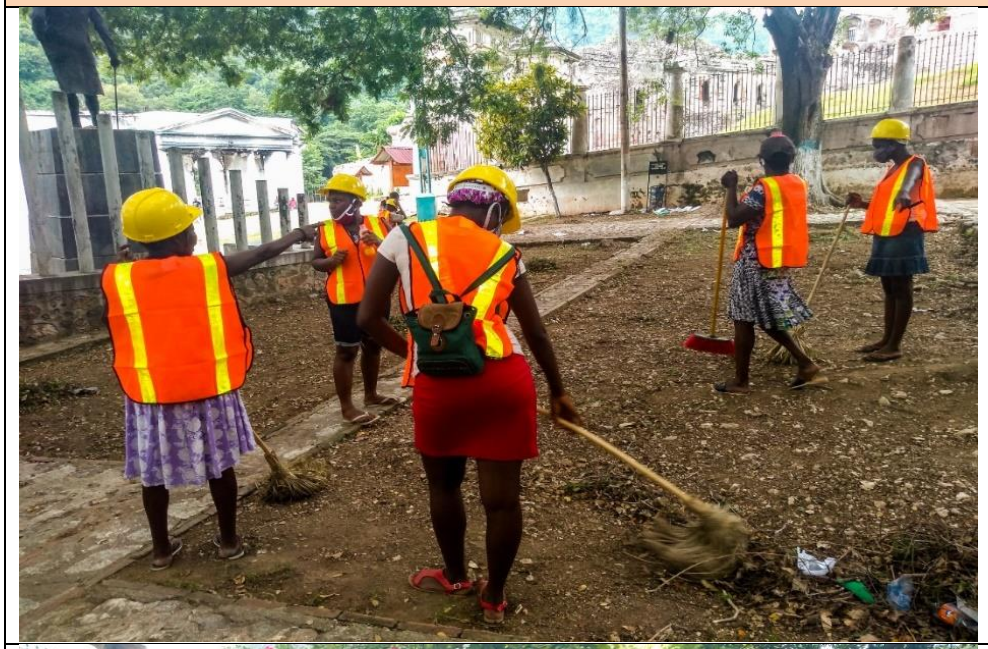

# ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE & SOCIALE DANS LES COMMUNES DU PNH-CSSR








**IMAGES DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE L'AIRE SANS-SOUCI DU 10 AU 28 AOUT 2020**









## IMAGES DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DU PNH-CSSR DU 17 AOUT AU 4 SEPTEMBRE 2020









**PHOTOS DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DU PNH-CSSR / MILOT DU 27 DECEMBRE 2021 AU 14 JANVIER 2022**









# PHOTOS DES PREMIERS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE DONDON


































## CEREMONIE D'HOMMAGE AU PARC NATIONAL HISTORIQUE CITADELLE/SANS-SOUCI/RAMIERS (PNH-CSSR) – JUILLET 2022









